

Normes chauffage et chaufferie

D'une manière générale, les matériaux, les mises en œuvre, les conditions de réception seront conformes aux Normes et Règlements en vigueur un mois avant le dépôt de la soumission, et en particulier sans que cette liste soit limitative :

1.1.1. Documents techniques unifiés

- DTU 65.9 relatif aux installations de transport de chaleur et de froid
- DTU 65.10 relatif aux canalisations dans les bâtiments
- DTU 65.11 relatif aux dispositifs de sécurité des installations de chauffage
- DTU 68.1 et 68.2 relatif à la ventilation mécanique contrôlée

1.1.2. Normes

Normes européennes et françaises en général

- A la norme C 15.100
- EN 1886 concernant le matériel de traitement d'air et la certification EUROVENT

1.1.3. Les textes législatifs

- Arrêté du 25 juillet 1977 relatif à la limitation des températures de chauffage
- Arrêté ministériel du 6 décembre 82 article 16 concernant les canalisations
- Arrêté du 12 mars 1976 relatif aux dispositifs de renouvellement d'air dans les bâtiments autres que les bâtiments d'habitation
- Arrêté du 23 juin 1978 relatif aux installations fixes destinées au chauffage et à l'alimentation en eau chaude sanitaire des bâtiments d'habitation, de bureaux ou recevant du public
- Décret n° 79-907 du 22 octobre 1979 concernant la modification de dispositions du code de la construction et de l'habitation relative à la limitation de la température de chauffage
- Décret du 7 décembre 1984 concernant l'aération et l'assainissement des locaux de travail
- Décret n° 88-355 du 12 avril 1988 concernant la modification du code de la construction et de l'habitation relative aux caractéristiques thermiques de bâtiments et de leurs équipements

1.1.4. Autres textes

- Aux conditions imposées par les compagnies de distribution d'eau, de gaz, d'électricité et d'assainissement avec lesquelles l'entreprise devra se mettre en rapport,
- Aux règles relatives à la sécurité des personnes,
- Au code du travail,
- Au règlement sanitaire départemental,
- Aux consignes de montage données par les constructeurs,

- Aux règles professionnelles et méthodes de l'union nationale de chambres syndicales d'entreprises de chauffage – plomberie,
- Aux recommandations et méthodes de calcul du CSTB.